

**DE LA TABLE RONDE CANADA-AUTOCHTONES À
L'ACCORD DE KELOWNA : NÉGOCIATIONS STRATÉGIQUES
AVEC LES AUTOCHTONES EN 2004 ET 2005**

Lisa L. Patterson
Division des affaires politiques et sociales

Le 4 mai 2006

Le Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement travaille exclusivement pour le Parlement, effectuant des recherches et fournissant des informations aux parlementaires et aux comités du Sénat et de la Chambre des communes. Entre autres services non partisans, il assure la rédaction de rapports, de documents de travail et de bulletins d'actualité. Les analystes peuvent en outre donner des consultations dans leurs domaines de compétence.

**THIS DOCUMENT IS ALSO
PUBLISHED IN ENGLISH**

TABLE DES MATIÈRES

	Page
INTRODUCTION	1
TABLE RONDE CANADA-AUTOCHTONES, AVRIL 2004.....	3
A. Participants et processus	3
B. Résultats	4
TABLES SECTORIELLES – NOVEMBRE 2004-JANVIER 2005	4
A. Participants et processus	4
B. Résultats	5
RÉUNION DE RÉFLEXION STRATÉGIQUE – MAI 2005.....	5
A. Participants et processus	5
B. Résultats	6
RÉUNION DES PREMIERS MINISTRES SUR LES QUESTIONS AUTOCHTONES, NOVEMBRE 2005	8
A. Participants et processus	8
B. Résultats et objectifs.....	8
1. Résultats et objectifs globaux	8
2. Relations et responsabilisation.....	9
3. Éducation	10
4. Santé.....	11
5. Logement et infrastructure.....	12
6. Possibilités économiques	14

	Page
OBSERVATIONS	14
A. Importance du processus	14
B. Défis révélés par le processus	15
1. Financement.....	15
2. Fiabilité des données.....	16
3. Représentation et relation fiduciaire	17
C. Retombées du processus.....	18
 ANNEXE A – RÉUNION DES PREMIERS MINISTRES AVEC LES DIRIGEANTS AUTOCHTONES NATIONAUX – TABLEAU DES ENGAGEMENTS FINANCIERS	
 ANNEXE B – TABLEAU SOMMAIRE DES RÉSULTATS DE L’ACCORD DE KELOWNA	
 ANNEXE C – ANNONCES CONNEXES EN NOVEMBRE 2005	



CANADA

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

**DE LA TABLE RONDE CANADA-AUTOCHTONES
À L'ACCORD DE KELOWNA : NÉGOCIATIONS STRATÉGIQUES
AVEC LES AUTOCHTONES EN 2004 ET 2005**

INTRODUCTION

En 2004 et 2005, des négociations stratégiques avec les Autochtones ont eu lieu dans le cadre d'un processus national sans précédent, entouré de beaucoup de publicité et relevant directement du premier ministre. Entamé à la Table ronde Canada-Autochtones, à Ottawa le 19 avril 2004, pour se terminer à la Réunion des premiers ministres à Kelowna, les 24 et 25 novembre 2005, ce processus qui a duré 18 mois a eu pour résultat un ambitieux plan décennal visant à « combler l'écart » entre les Canadiens autochtones et non autochtones⁽¹⁾.

Le processus menant à l'Accord de Kelowna a réuni les premiers ministres et les dirigeants autochtones afin d'examiner les mesures qui s'imposaient et laissait entrevoir une nouvelle relation entre le gouvernement du Canada et les Autochtones. En novembre 2005, le gouvernement fédéral s'est d'ailleurs engagé à affecter 5,085 milliards de dollars sur cinq ans à l'amélioration de la situation socioéconomique des Autochtones. Le plan global consistait à élever le niveau de vie des Autochtones jusqu'à celui des autres Canadiens d'ici 2016.

Dans la foulée de Kelowna, il restait à préciser les responsabilités respectives des divers ordres de gouvernement (fédéral, provincial et territorial) et des peuples autochtones. De

(1) Dans la *Loi constitutionnelle de 1982*, les Indiens, les Inuits et les Métis sont réputés être les peuples autochtones du Canada. Chaque groupe a sa propre relation juridique et historique unique avec le gouvernement du Canada. Seuls « les Indiens et les terres réservées pour les Indiens » sont de la compétence exclusive du gouvernement fédéral. L'expression « Première nation » s'entend normalement – à l'égard d'un Indien ou d'une bande indienne – d'Indiens inscrits. Les Indiens non inscrits ne figurent pas dans le Registre des Indiens tenu par le gouvernement fédéral; ils sont d'ascendance indienne, mais ne jouissent pas des avantages prévus par la *Loi sur les Indiens*. Les Inuits sont les habitants originaux de l'Arctique canadien. Les Métis, eux, sont d'ascendance mixte autochtone et non autochtone et s'identifient comme Métis. Au Canada, le mot « autochtone » est souvent interchangeable avec le mot « indigène ».

plus, comme le budget de février 2005 était antérieur à l'annonce des 5,1 milliards de dollars, qui a fait la manchette en novembre de la même année, aucun crédit fédéral n'avait encore été approuvé pour l'Accord de Kelowna ou plusieurs des autres accords qui y ont mené lorsque la 38^e législature a été dissoute à la fin de novembre 2005.

Dans l'ensemble, le processus qui a mené de la Table ronde à l'Accord de Kelowna a fait participer quelque 1 000 invités. Ces représentants choisis d'organisations autochtones et des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont travaillé ensemble dans le cadre d'un programme et d'un échéancier établis par le Cabinet du premier ministre (CPM) et comportant au moins dix réunions importantes et nombre d'autres rencontres de moins grande envergure. Cinq organisations nationales autochtones ont joué un rôle central dans les négociations :

- l'Assemblée des Premières Nations (APN), représentant la vaste majorité des membres des Premières nations (plus de 600 bandes indiennes);
- l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK), représentant les Inuits, peu importe où ils vivent;
- le Ralliement national des Métis (RNM), représentant les Métis habitant à l'ouest du Québec;
- l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC), la voix des femmes des Premières nations et métisses de tout le Canada;
- le Congrès des peuples autochtones (CPA), le porte-parole des Autochtones habitant hors des réserves dans tout le Canada⁽²⁾.

Il est impossible d'aborder ici toutes les questions soulevées au cours des pourparlers menant de la Table ronde à Kelowna. Nous ne donnerons donc qu'un aperçu des principales étapes et caractéristiques du processus, avec quelques observations sur les résultats.

(2) Le CPA tire son origine des conseils autochtones provinciaux d'Indiens non inscrits, mais il n'a pas d'affiliés régionaux en Saskatchewan, ni en Alberta.

TABLE RONDE CANADA-AUTOCHTONES, AVRIL 2004

A. Participants et processus

La première phase du processus, celle de la Table ronde Canada-Autochtones en vue de renforcer la relation entre les parties, comptait 147 participants. Quarante et un d'entre eux représentaient le gouvernement fédéral : des membres du Comité du Cabinet chargé des affaires autochtones, d'autres ministres, des secrétaires parlementaires, des députés ministériels siégeant au caucus autochtone, un sénateur libéral et des députés ministériels membres du Comité permanent des affaires autochtones, du Développement du Nord et des Ressources naturelles de la Chambre des communes. Dix hauts fonctionnaires représentaient les gouvernements provinciaux et territoriaux à titre d'observateurs. Quatre-vingt-dix participants étaient membres de 27 organisations, associations, fondations, conseils et autres organismes autochtones; 65 d'entre eux appartenaient aux cinq organisations autochtones nationales susmentionnées. Enfin, quatre aînés autochtones et leurs deux assistants complétaient le total⁽³⁾.

À la Table ronde, le gouvernement fédéral amorçait ce qu'il entendait être une approche plus cohérente, mieux coordonnée et plus « moderne » des questions autochtones. Pour que les peuples et les communautés autochtones soient en meilleure santé et plus autonomes sur le plan économique, il a voulu les réunir ainsi que des partenaires provinciaux et territoriaux⁽⁴⁾. Les représentants des Autochtones ont été invités à s'asseoir du même côté de la table, comme partenaires⁽⁵⁾.

Du point de vue des cinq organisations nationales autochtones, cette Table ronde historique était une occasion qui n'avait que trop tardé de s'engager directement avec d'importants représentants du gouvernement fédéral dans une discussion sur des questions qui les préoccupaient depuis longtemps, notamment celles qui sont propres aux femmes et aux enfants autochtones. Dans l'intérêt de la diversité des gens qu'elles représentaient, ces

(3) Gouvernement du Canada, *Renforcer la relation : Rapport de la Table ronde Canada-Autochtones*, Ottawa, 19 avril 2004, p. 24 à 30 (ci-après le *Rapport de la Table ronde*).

(4) Secrétariat du Conseil du Trésor, *Le rendement du Canada 2004, IV. Les peuples autochtones* (http://www.tbs-sct.gc.ca/report/govrev/04/cp-rc5_f.asp).

(5) Gouvernement du Canada, *Rapport de la Table ronde*, 19 avril 2004, p. ii, 28 et 34, *Table ronde Canada-Autochtones et tables sectorielles, 2004-2005* (http://www.aboriginalroundtable.ca/index_f.html).

organisations espéraient à la fois éviter les échecs passés associés à une action gouvernementale unilatérale dépourvue de tact et réduire à l'avenir le besoin de poursuites interminables pour clarifier la situation des peuples autochtones du Canada⁽⁶⁾.

B. Résultats

La Table ronde du 19 avril 2004 a eu pour principal résultat l'engagement fédéral :

- à produire un rapport sur la Table ronde;
- à établir un plan d'action et à organiser des séances de suivi sur six thématiques ou questions prioritaires pour la qualité de la vie (santé, éducation permanente, logement, possibilités économiques, négociations et responsabilisation), de façon à permettre au gouvernement fédéral, aux organisations autochtones nationales et aux gouvernements provinciaux et territoriaux de collaborer à l'élaboration des politiques;
- à organiser une réunion de réflexion stratégique pour les dirigeants autochtones et les membres du Comité du cabinet chargé des affaires autochtones;
- à établir un « bulletin » concernant les questions autochtones dans *Le rendement du Canada*;
- à créer un secrétariat des Inuits au ministère des Affaires indiennes et du Nord (AINC)⁽⁷⁾.

TABLES SECTORIELLES – NOVEMBRE 2004 À JANVIER 2005

A. Participants et processus

Pour proposer des options à envisager dans les six secteurs prioritaires, des spécialistes des différents domaines ont rencontré des représentants d'organisations autochtones, des fournisseurs de services et des représentants des gouvernements et du secteur privé. Plus de 750 invités ont participé aux séances de suivi, appelées « tables sectorielles », « tables stratégiques » ou « tables rondes » – et par certains représentants du gouvernement, « participation externe » – qui ont eu lieu de novembre 2004 jusqu'à la fin de janvier 2005.

(6) APN, « Update on the Canada-Aboriginal Peoples Roundtable Follow-up », communiqué du Chef national Phil Fontaine, septembre 2004 (<http://www.afn.ca>); ITK, « Renewed Relationship », communiqué citant Jose Kusugak, 19 avril 2004 (<http://www.itk.ca/media/press-archive-20040419.php>, consulté le 12 janvier 2005); RNM, communiqué, 24 novembre 2004; Gouvernement du Canada, *Rapport de la Table ronde* (2004), Audrey Poitras, p. 47 et 48, et Kukdookaa Terri Brown, p. 72 à 74.

(7) Le Secrétariat des Inuits a été promis dans le discours du Trône du 5 octobre 2004. Le budget fédéral du 23 février 2005 prévoyait dix millions de dollars sur les cinq années suivantes pour la création et le soutien de ce Secrétariat.

Chacune des sept séances de deux jours sur les thèmes susmentionnés a été animée par le ministre responsable du ministère ou de l'organisme fédéral compétent : Santé Canada, pour la santé⁽⁸⁾; AINC, pour l'éducation permanente (réunions n° 1 – petite enfance à 12^e année – et n° 2 – études postsecondaires et formation professionnelle); la Société canadienne d'hypothèques et de logement, pour le logement; Industrie Canada, pour les possibilités économiques; AINC, pour les négociations; et le Secrétariat du Conseil du Trésor, pour la responsabilisation. Toutes les discussions thématiques comprenaient des séances en petits groupes pour les Premières nations, les Inuits et les Métis.

Les organisations autochtones nationales ont présenté d'importants documents de travail sur chaque thème. Des animateurs professionnels ont facilité les discussions et résumé le contenu de chaque ronde.

B. Résultats

Les participants ont échangé des vues et de l'information durant toute la phase des tables sectorielles, sans toutefois prendre d'engagements précis. On trouvera des renseignements détaillés sur ces questions (tableaux statistiques, documents de travail, rapports des animateurs, etc.) sur le site Web consacré à la Table ronde Canada-Autochtones⁽⁹⁾.

RÉUNION DE RÉFLEXION STRATÉGIQUE – MAI 2005

A. Participants et processus

Les conclusions des tables sectorielles ont alimenté une réunion de réflexion bilatérale, le 31 mai 2005, entre le Comité du Cabinet chargé des affaires autochtones et les

(8) En septembre 2004, le premier ministre, ses homologues provinciaux et les dirigeants autochtones s'étaient réunis pour discuter d'actions susceptibles d'être prises conjointement afin d'améliorer la santé des Autochtones. À ce moment-là, le gouvernement avait annoncé de nouveaux engagements fédéraux totalisant 700 millions de dollars répartis comme suit : 200 millions de dollars pour le Fonds d'adaptation des services de santé à l'intention des Autochtones, 100 millions de dollars pour l'Initiative des ressources humaines en santé pour les Autochtones et 400 millions de dollars pour les programmes de promotion de la santé et de prévention des maladies consacrés aux organisations et aux collectivités autochtones.

(9) *Table ronde Canada-Autochtones et tables sectorielles, 2004-2005*
(http://www.aboriginalroundtable.ca/index_f.html).

dirigeants des cinq organisations autochtones nationales. Il était alors évident que pour être efficace, l'élaboration des politiques autochtones devrait être compatible avec les priorités des Premières nations, Inuits et Métis représentés par leurs organisations.

B. Résultats

Comme la plupart s'opposaient à une approche pan-autochtone pour établir l'orientation du changement, chacune des cinq organisations autochtones nationales a conclu ses propres arrangements avec le gouvernement fédéral à cette réunion de réflexion⁽¹⁰⁾ :

- l'Accord avec les Premières nations (APN) – *Un accord politique entre les Premières nations et la Couronne fédérale portant sur la reconnaissance et la mise en œuvre des gouvernements des Premières nations*⁽¹¹⁾;
- l'Accord avec les Inuits (ITK) – *Accord de partenariat entre les Inuits du Canada et Sa Majesté la Reine du chef du Canada*⁽¹²⁾;
- l'Accord avec les Métis (RNM) – *Accord-cadre avec la nation métisse entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada et le Ralliement national des Métis*⁽¹³⁾;
- l'Accord avec le CPA – *Accord de collaboration sur l'élaboration de politiques entre le Congrès des peuples autochtones et le gouvernement du Canada*⁽¹⁴⁾;
- l'Accord avec l'AFAC – *Accord de collaboration sur l'élaboration de politiques entre l'Association des femmes autochtones et le gouvernement du Canada*⁽¹⁵⁾.

(10) Réunion de réflexion du Comité du cabinet avec les dirigeants autochtones, 31 mai 2005 (http://www.aboriginalroundtable.ca/plcy/index_f.html).

(11) APN, *Un accord politique entre les Premières nations et la Couronne fédérale portant sur la reconnaissance et la mise en œuvre des gouvernements des Premières nations* (et Annexe), 31 mai 2005 (<http://www.afn.ca/cmslib/general/PolAcc.pdf>). Voir aussi APN, *Accord politique entre les Premières nations et la Couronne fédérale : Étapes en vue de l'autodétermination et l'autonomie gouvernementale des Premières nations à la suite de la retraite du Cabinet*, communiqué, 1^{er} juin 2005 (<http://www.afn.ca/article.asp?id=1219>); *Réunion de réflexion conjointe des ministres fédéraux et des dirigeants autochtones nationaux*, communiqué, 31 mai 2005 (http://www.ainc-inac.gc.ca/nr/prs/m-a2005/2-02665_f.html).

(12) *Accord de partenariat entre les Inuits du Canada et Sa Majesté la Reine du chef du Canada*, 31 mai 2005 (<http://www.itk.ca/media/supporting-docs/20050531-partnership-agreement.pdf>).

(13) *Accord-cadre avec la Nation métisse entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada et le Ralliement national des Métis*, 31 mai 2005 (<http://www.ainc-inac.gc.ca/nr/prs/m-a2005/02665mnc.pdf>).

(14) *Accord de collaboration sur l'élaboration de politiques entre le Congrès des peuples autochtones et le gouvernement du Canada*, 31 mai 2005 (<http://www.ainc-inac.gc.ca/nr/prs/m-a2005/02665cap.pdf>).

(15) *Accord de collaboration sur l'élaboration de politiques entre l'Association des femmes autochtones et le gouvernement du Canada*, 31 mai 2005 (<http://www.ainc-inac.gc.ca/nr/prs/m-a2005/02665nwac.pdf>).

En vertu des cinq accords, les parties doivent collaborer à l'élaboration de politiques conformément aux principes de « reconnaissance mutuelle, de respect mutuel, d'avantages mutuels et de responsabilité mutuelle ». Ces accords officiels soulignent l'engagement du Canada à renouveler les relations et renforcer les partenariats stratégiques⁽¹⁶⁾.

La Réunion de réflexion a été cruciale, parce qu'elle a conduit le gouvernement fédéral à s'engager à long terme à poursuivre des processus d'élaboration de politiques en collaboration. Les accords et les ententes conclus en mai 2005 ont permis de jeter les bases d'une nouvelle relation entre le gouvernement fédéral et les peuples autochtones.

À cette réunion, le fédéral s'est notamment engagé à l'égard de chacune des cinq organisations autochtones nationales à prendre les mesures suivantes :

- APN – s'employer à reconnaître et concilier les droits des Premières nations reconnus par l'article 35⁽¹⁷⁾;
- ITK – négocier un Plan d'action Canada-Inuits d'ici au 31 mars 2006
- RNM – examiner le potentiel de délégation au RNM de certains programmes et services destinés aux Métis et, dans la mesure du possible, inviter les gouvernements provinciaux de l'Ontario et des provinces de l'Ouest à participer à des processus multilatéraux;
- CPA – discuter des moyens d'accroître la participation du CPA à l'élaboration des politiques fédérales concernant les Métis, les Indiens non inscrits et les Indiens inscrits vivant hors des réserves⁽¹⁸⁾;
- AFAC – réévaluer la participation de l'AFAC à l'élaboration des politiques fédérales concernant les femmes des Premières nations et les Métisses⁽¹⁹⁾.

(16) Cabinet du premier ministre (CPM), « Réunion des premiers ministres et des dirigeants autochtones nationaux, Kelowna (C.-B.), 24-25 novembre 2005 », document d'information, novembre 2005.

(17) À la première réunion du Comité de direction conjoint, les participants se sont entendus pour cibler en priorité l'application des traités, les revendications territoriales et le gouvernement des Premières nations. Avant la RPM de novembre 2005, le ministre des Affaires indiennes Andy Scott et le chef national de l'APN Phil Fontaine ont annoncé des projets de tenue d'une conférence sur les traités historiques et sur la citoyenneté des membres des Premières nations en 2006.

(18) Le Canada a renouvelé son *Accord sur le développement des ressources humaines* avec le CPA le 21 novembre 2005. Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSC) fournira le financement nécessaire pour accroître la capacité jusqu'au 31 mars 2007. L'Accord restera en vigueur jusqu'en mars 2009 ([http://www.abo-peoples.org/ programs/HRSDC/Joint%20News%20Release%20-%20CAP-HRSDC%20Accord.pdf](http://www.abo-peoples.org/programs/HRSDC/Joint%20News%20Release%20-%20CAP-HRSDC%20Accord.pdf)).

(19) Le Canada a renouvelé son *Accord sur le développement des ressources humaines* avec l'AFAC le 28 septembre 2005. RHDSC s'est engagé à offrir le financement nécessaire pour le développement de la capacité jusqu'au 31 mars 2007. L'Accord restera en vigueur jusqu'en mars 2009.

RÉUNION DES PREMIERS MINISTRES SUR LES QUESTIONS AUTOCHTONES, NOVEMBRE 2005

A. Participants et processus

Les premiers ministres provinciaux, les dirigeants territoriaux et ceux des organisations autochtones nationales ont été invités par le premier ministre à rencontrer des représentants du gouvernement fédéral à Kelowna, en Colombie-Britannique, les 24 et 25 novembre 2005.

En préparation pour cette Réunion historique des premiers ministres (RPM), un groupe de travail multilatéral sur les indicateurs composé de représentants de l'APN, de l'ITK, du RNM, du CPA, de l'AFAC et des gouvernements de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, des Territoires du Nord-Ouest et du fédéral a élaboré des principes directeurs ainsi qu'une liste restreinte d'indicateurs conçus pour constater l'évolution dans les secteurs de l'éducation, de la santé, du logement et des possibilités économiques. Avec un mois seulement à sa disposition, le Groupe de travail a présenté les principes et les indicateurs qu'il proposait au Comité directeur de la RPM avec plusieurs réserves essentiellement reliées à des facteurs culturels et à la disponibilité de données⁽²⁰⁾.

B. Résultats et objectifs

1. Résultats et objectifs globaux

Dans l'Accord de Kelowna, intitulé *Premiers ministres et dirigeants autochtones nationaux – Renforcer les relations et combler l'écart*, les parties à la RPM ont convenu de travailler de concert à l'établissement d'objectifs ainsi qu'à la mesure du progrès au cours des dix années à venir pour obtenir de meilleurs résultats sur le plan des relations et dans les secteurs de l'éducation, de la santé, du logement et des possibilités économiques de façon à élever le niveau de vie des peuples autochtones jusqu'à celui des autres Canadiens d'ici 2016⁽²¹⁾.

(20) Groupe de travail multilatéral sur les indicateurs, projet de rapport pour discussion avec le Groupe multilatéral de désignés en préparation pour les recommandations finales au Comité directeur de la RPM, 31 octobre 2005.

(21) *Premiers ministres et dirigeants autochtones nationaux – Renforcer les relations et combler l'écart* [Accord de Kelowna], compte rendu textuel de la séance publique et conférence de presse, Réunion des premiers ministres et des dirigeants autochtones nationaux, Kelowna (C.-B.), 24-25 novembre 2005 (800-044) (http://www.scics.gc.ca/confer05_f.html - November05). Note : L'Accord de Kelowna n'a pas été conçu de façon que les signatures des parties puissent y figurer.

Dans un communiqué daté du 25 novembre 2005, le CPM soulignait l'ampleur des écarts sur différents plans entre les Canadiens autochtones et non autochtones⁽²²⁾. Ces écarts sont analysés de façon détaillée dans les sections suivantes.

Tous les gouvernements ont admis que les Autochtones ont besoin de la capacité nécessaire pour participer à l'élaboration des politiques, des programmes et des services qui les touchent. Le fédéral s'est donc engagé à consacrer près de 5,1 milliards de dollars sur les cinq années suivantes au respect de cet engagement et à l'amélioration de la collaboration⁽²³⁾. Cette somme est ventilée par thème dans un tableau intitulé « Engagements financiers »⁽²⁴⁾.

Les résultats et les objectifs décrits ci-dessous de l'Accord de Kelowna sont résumés dans le tableau de l'annexe B du présent document.

2. Relations et responsabilisation

Dans le domaine des relations et de la responsabilisation, les principaux éléments de l'Accord de Kelowna consistaient :

- à réaliser les engagements de la RPM grâce à des processus régionaux faisant appel aux organisations régionales des Premières nations, des Inuits et/ou des Métis;
- à établir des objectifs particuliers pour chaque région et à faire le suivi des progrès à l'échelle régionale;
- à confirmer la responsabilité sectorielle conjointe de la réalisation des engagements incombant aux ministres sectoriels du fédéral ainsi qu'aux ministres responsables des Affaires autochtones des gouvernements provinciaux et territoriaux;
- à établir une approche de collaboration respectant l'histoire, la culture et les traditions spécifiques des peuples autochtones et leurs relations particulières avec le gouvernement fédéral ainsi qu'avec les gouvernements provinciaux et territoriaux;
- à tenir compte de la situation des habitants des réserves ou des établissements, des régions rurales ou urbaines ou des régions du Nord et de l'Arctique, ainsi que de celle des femmes autochtones;

(22) CPM, *Le gouvernement du Canada investit dans des mesures immédiates pour améliorer la vie des peuples autochtones*, communiqué, 25 novembre 2005 (http://www.pco-bcp.gc.ca/default.asp?Language=E&page=archivemartin&sub=newscommuniqués&doc=news_release_20051125_661_f.htm).

(23) Réunion des premiers ministres, 24-25 novembre 2005 (http://www.ainc-inac.gc.ca/nr/iss/fmm_f.html)
La somme n'avait pas été prévue dans le budget fédéral annoncé plus tôt au cours de l'année, soit en février 2005.

(24) « Engagements financiers de la Réunion des premiers ministres avec les dirigeants nationaux autochtones » (<http://lpintrabp.parl.gc.ca/lopimages2/bibparlcat/7000/Ba391003.pdf>).

- à respecter les différences régionales et les autres accords bilatéraux, trilatéraux et multilatéraux;
- à faire rapport des résultats de façon pertinente et responsable aux parties représentées.

Un résultat ou engagement important propre aux Métis a été la facilitation de la reconnaissance de la place distincte qu'ils occupent au Canada et l'exploration avec eux des options de systèmes capables de confirmer objectivement l'identification des Métis.

Les participants ont promis de tenir d'autres réunions entre les gouvernements et les organisations autochtones nationales, notamment :

- une réunion des premiers ministres et des dirigeants autochtones nationaux dans « deux ou trois ans, quand ils seront en mesure d'évaluer les progrès » [en 2007 ou 2008];
- une réunion annuelle de deux jours entre les ministres responsables des Affaires autochtones et les dirigeants autochtones nationaux, y compris un forum des Premières nations, un forum des Inuits et un forum des Métis.

Pour ce qui est des relations et de la responsabilisation, les gouvernements se sont engagés à investir 170 millions de dollars pour soutenir la capacité des organisations autochtones de travailler avec les gouvernements, pour mettre au point des pratiques de responsabilisation et pour prendre des engagements concernant les politiques sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale. Aucune échéance précise n'a été fixée dans ce domaine.

3. Éducation

En 2001, 44 p. 100 des Autochtones de 20 à 24 ans n'avaient pas terminé leurs études secondaires, comparativement à 19 p. 100 pour l'ensemble des Canadiens. Seulement 23 p. 100 des Autochtones de 18 à 29 ans déclaraient avoir terminé des études postsecondaires, comparativement à 43 p. 100 du reste des Canadiens⁽²⁵⁾.

La RPM a notamment eu pour résultat d'inciter le gouvernement fédéral à conclure des accords avec les provinces, les territoires et les organisations autochtones pour appuyer les initiatives d'instruction publique destinées à améliorer les résultats pour les apprenants autochtones.

(25) CPM, communiqué, 25 novembre 2005.

Les engagements spécifiques à l'endroit des Premières nations comprenaient le fait de leur donner concrètement compétence et contrôle en matière d'enseignement dans les réserves ou dans les cas où elles exercent l'autonomie gouvernementale, et l'amélioration du soutien pour les apprenants des Premières nations passant des écoles des Premières nations aux systèmes d'instruction publique.

Aux Inuits, le gouvernement a promis d'entreprendre dans les 12 mois de la RPM une démarche conjointe en vue de la création d'un Centre national inuit des ressources et de la recherche en éducation, afin de contribuer à promouvoir une approche spécifiquement inuite en matière d'éducation, de coordonner les pratiques exemplaires et de mener des recherches concernant expressément les Inuits.

En ce qui concerne l'éducation des Métis, il fallait dans les 12 mois de la RPM étudier les possibilités de création d'un Centre d'excellence en éducation et en innovation de la Nation métisse grâce à une collaboration entre les Métis, le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et territoriaux concernés de même que d'autres partenaires éventuels; renforcer les institutions d'enseignement métisses telles que l'Institut Gabriel Dumont (Saskatchewan) et l'Institut Louis Riel (Manitoba); étudier la création possible de nouvelles institutions d'enseignement métisses lorsque les parties s'entendraient à ce sujet.

Enfin, le gouvernement a promis de consacrer 1,8 million de dollars sur cinq ans à l'éducation des Autochtones, afin d'arriver en 2016 à un taux de diplomation du secondaire égal à celui des autres Canadiens (c.-à-d. 22 000 diplômés autochtones du secondaire de plus au cours des cinq prochaines années et 110 000 de plus d'ici dix ans) et à une amélioration de 50 p. 100 du taux de diplomation des études postsecondaires (c.-à-d. 14 800 diplômés autochtones d'études postsecondaires de plus au cours des cinq prochaines années et 37 000 de plus d'ici dix ans).

4. Santé

Ce thème a peut-être été le plus difficile. Par exemple, il reste à régler des problèmes de compétence concernant la prestation des soins de santé aux Inuits, aux Métis et aux membres des Premières nations vivant dans les villes et dans les réserves.

Au moment où la RPM a eu lieu, le taux de mortalité infantile était presque 20 p. 100 plus élevé chez les Autochtones que dans le reste du Canada. Les Autochtones étaient aussi trois fois plus susceptibles que les autres de souffrir de diabète de type 2. Les taux de suicide – particulièrement chez les Inuits – étaient de trois à 11 fois plus élevés que dans le reste de la population⁽²⁶⁾.

(26) *Ibid.*

Le *Plan directeur de la santé des Autochtones* est un document de 29 pages qui pose les principes fondamentaux et précise les approches générales ainsi que trois cadres distincts applicables respectivement aux Premières nations, aux Inuits et aux Métis. Présenté à la RPM en tant que texte évolutif, il est un engagement politique explicite, mais ne lie pas légalement les parties⁽²⁷⁾.

Le gouvernement s'est engagé à affecter en tout 1,315 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années pour réduire de 20 p. 100 en cinq ans et de 50 p. 100 en dix ans la mortalité infantile, le nombre de suicides chez les jeunes, les cas d'obésité et de diabète chez les enfants, et doubler le nombre des professionnels de la santé d'ici 2016 (comparativement à l'effectif actuel de 150 médecins et 1 200 infirmières et infirmiers).

5. Logement et infrastructure

On estime qu'il manque entre 20 000 et 35 000 logements dans les réserves et que la pénurie tend à s'aggraver. Hors des réserves, les besoins de logement fondamentaux sont plus élevés de 76 p. 100 pour les ménages autochtones que pour les ménages non autochtones. Dans le Nord, les besoins de logement des Autochtones sont plus élevés de 130 p. 100 que ceux des non-Autochtones⁽²⁸⁾.

Dans le cadre de l'Accord de Kelowna, le gouvernement a pris les engagements globaux suivants, en conformité avec le principe voulant que les Autochtones choisissent les solutions qui leur conviennent le mieux en matière de logement :

- examen par toutes les parties de leurs politiques et règlements respectifs, afin de cerner tous les obstacles au développement en matière de logement;
- investissement par le fédéral dans le logement hors des réserves lorsque des ententes tripartites innovatrices sur le logement seront conclues à l'échelle régionale.

Pour les Premières nations, le gouvernement s'est engagé :

- à appuyer le contrôle des Premières nations dans les réserves, de nouveaux arrangements institutionnels, le financement, les solutions en matière de propriété matrimoniale, le logement basé sur le marché et le logement social;

(27) *Plan directeur de la santé des Autochtones – Plan décennal de transformation* (http://www.hc-sc.gc.ca/hcs-sss/alt_formats/hpb-dgps/pdf/pubs/2005-blueprint-plan-abor-auto/plan_f.pdf).

(28) CPM, communiqué, 25 novembre 2005.

- à accélérer ses activités visant à assurer la fourniture d'eau potable dans les réserves, et à collaborer avec les Premières nations, les provinces et les territoires concernés pour établir des indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis⁽²⁹⁾.

Pour favoriser une approche spécifiquement inuite en matière de logement, le fédéral a consenti :

- à conclure des accords de partenariat avec les organisations inuites concernées de quatre régions (Labrador, Nunavik, Nunavut et Inuvialuit);
- à créer avec les provinces et les territoires concernés un Institut du logement inuit;
- à prévoir des investissements pluriannuels dans le logement pour créer des initiatives de développement économique.

En outre, le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et territoriaux concernés et les Métis ont convenu :

- de s'attaquer aux besoins de logement particuliers des Métis grâce à des investissements et à de mesures d'entretien, de façon à accroître la fourniture et le contrôle par les Métis de logements à prix abordable et de logements sociaux;
- de s'employer à créer dans les 12 mois un institut du logement de la Nation métisse basé sur une approche régionale.

Des objectifs précis pour chaque endroit ont été fixés concernant les 1,6 milliard de dollars à consacrer au logement, à l'approvisionnement en eau et aux autres besoins d'infrastructure, afin :

- de réduire la pénurie de logement dans les réserves de 40 p. 100 au cours des cinq prochaines années et de 80 p. 100 d'ici dix ans;
- de combler l'écart de l'accès des Autochtones au logement hors réserve de 50 p. 100 d'ici cinq ans, et de le ramener à zéro d'ici dix ans;
- de réduire le manque de logements dans le Nord de 35 p. 100 d'ici cinq ans et de 70 p. 100 d'ici dix ans.

(29) En 2005, l'évacuation de la réserve de Kashechewan, dans le Nord de l'Ontario, en raison de la contamination de l'eau potable a fait les manchettes à l'échelle nationale.

6. Possibilités économiques

Au moment de la RPM, le taux de chômage global des Autochtones était de 19,1 p. 100 – et de 29 p. 100 dans les réserves –, comparativement à 7,4 p. 100 pour l'ensemble des Canadiens. En outre, les Canadiens autochtones avaient un revenu d'emploi médian de 16 000 \$, alors que le revenu médian des Canadiens en général se situait à environ 25 000 \$⁽³⁰⁾.

Le gouvernement fédéral s'est engagé à consacrer 200 millions de dollars au cours des cinq prochaines années au soutien d'initiatives-cadres de développement économique pour tous les groupes autochtones, ainsi qu'à accélérer la mise en place du régime de réglementation découlant de la *Loi sur le développement commercial et industriel des premières nations* en ce qui concerne les activités commerciales et industrielles. Les objectifs consistaient :

- à accroître les niveaux d'emploi des Autochtones de 30 p. 100 au cours des cinq prochaines années et de 50 p. 100 d'ici dix ans;
- à réduire de moitié l'écart du revenu d'emploi médian entre les Autochtones et les non-Autochtones d'ici cinq ans;
- à assurer l'accès à des services à large bande dans 250 localités de plus d'ici dix ans.

OBSERVATIONS

A. Importance du processus

Le processus de la Table ronde à Kelowna a dépassé les limites de la simple consultation avec les représentants des Autochtones. En fait, une telle participation des dirigeants gouvernementaux et de ceux des organisations autochtones à l'élaboration de la politique autochtone est une première dans les annales du Canada. La participation des provinces et des territoires au Groupe de travail multilatéral sur les indicateurs et l'établissement d'un processus en bonne et due forme de dialogue permanent à haut niveau ont été des réalisations d'importance.

Le processus stratégique de 18 mois qui a mené de la Table ronde à Kelowna a suscité des espoirs et des attentes. Il semble bien que tous les Canadiens et non seulement les Autochtones veulent qu'on améliore les politiques fédérales concernant les peuples autochtones.

(30) CPM, communiqué, 25 novembre 2005.

À l'instar des observateurs internationaux des droits de la personne, ils s'attendent à des améliorations de la situation des Autochtones, particulièrement ceux qui vivent dans les réserves indiennes et dans les régions urbaines.

À l'avenir, les Autochtones s'attendent à avoir des interactions avec tous les ordres de gouvernement concernant l'élaboration des politiques, conformément au principe établi de profond respect mutuel inhérent aux premiers traités. Les leçons tirées du passé ont révélé que les actions unilatérales du gouvernement fédéral obtiennent rarement l'appui nécessaire et aboutissent fréquemment à des échecs, avec des conséquences dévastatrices. Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont concentré leur attention sur la RPM, quoique certains aient observé le travail accompli dans le contexte des tables sectorielles et aient participé aussi aux travaux préliminaires sur les indicateurs. Le processus de la Table ronde à Kelowna a clairement révélé que, si la question les concerne, les Autochtones veulent être à l'origine des changements des politiques plutôt que simplement des interlocuteurs que le gouvernement consulte sur ses programmes.

Bref, le processus de la Table ronde a facilité la discussion des liens entre le développement économique, la santé, le logement et l'éducation, et l'Accord de Kelowna a établi un processus applicable aux relations futures entre les parties. Les engagements pris par le fédéral à l'égard des organisations autochtones nationales sont importants, puisqu'il a promis de conserver une approche inclusive de l'élaboration des politiques concernant les Autochtones⁽³¹⁾.

B. Défis révélés par le processus

1. Financement

La presse a parlé de temps à autre du coût de la Table ronde, compte tenu des dépenses déjà consacrées aux questions autochtones (p. ex. la Commission royale sur les peuples autochtones constituée en 1991 a coûté 55 millions de dollars)⁽³²⁾. Comme toujours, même si certains semblaient convaincus qu'on dépensait trop pour les Autochtones, d'autres estimaient que l'amélioration de leur bien-être s'imposait dans l'intérêt du pays.

(31) *Premiers ministres et dirigeants autochtones nationaux – Renforcer les relations et combler l'écart* [Accord de Kelowna], compte rendu textuel de la séance publique et conférence de presse..

(32) Sue Bailey, « Aboriginal Summit Racks Up Huge Cost », CNEWS, 12 juillet 2004, et Presse canadienne, 13 juillet 2004. Article basé sur des documents obtenus en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*; la journaliste estimait que le coût de la Table ronde Canada-Autochtones avait largement dépassé 300 000 \$. Voir aussi John Ibbitson, *The Globe and Mail* [Toronto], 13 avril 2005, p. A4.

Il a été difficile d'obtenir le financement voulu pour le plan de Kelowna en raison du contexte dans lequel l'Accord a été signé. En outre, aucun mécanisme fiable assurant la poursuite du processus n'a été mis au point avant la dissolution du Parlement le 29 novembre 2005, quatre jours seulement après la RPM.

Au début de 2006, avec l'arrivée d'un nouveau gouvernement, on pouvait se demander si l'Accord de Kelowna serait mis en œuvre. De toute évidence, le respect des objectifs fixés sur cinq et dix exigerait d'importants investissements fédéraux d'argent et d'efforts dès 2006, ainsi que l'établissement d'un budget et d'un cadre stratégique national pour que toutes les parties puissent s'employer à les réaliser.

2. Fiabilité des données

Le processus de la Table ronde à Kelowna n'a pas été exempt de critiques ni de controverse. Ceux qui y participaient directement – et qui sont bien déterminés à atteindre les objectifs – ont souligné qu'il reste de nombreux problèmes à régler. Ils s'inquiètent des conséquences si l'on ne réduit pas l'écart et tentent d'en tenir le gouvernement responsable. Certains ont même proposé qu'on essaie de mesurer l'« écart de la mise en œuvre », autrement dit le sous-investissement dans le bien-être des Autochtones.

Les 18 mois du processus ont donné lieu à des délais trop serrés pour qu'on puisse déterminer les meilleurs indicateurs afin de mesurer les progrès réalisés en vue de « combler l'écart ». Les données disponibles sont incomplètes, et il reste beaucoup à faire pour les raffiner ainsi que les indicateurs.

D'aucuns craignent le fait de trop vouloir mesurer l'ampleur de l'écart dans tous les domaines risque de détourner l'attention de l'enjeu du bien-être des Autochtones. On court aussi le risque que l'écart soit comblé au détriment de la culture des Premières nations, des Inuits et des Métis, entre autres parce qu'il est difficile d'établir des indicateurs appropriés pour mesurer des facteurs comme la qualité de l'éducation, la force d'une culture ou l'incidence sur les femmes. Ces aspects sont susceptibles d'être interprétés différemment par des Autochtones qui ont une vision du monde différente – plus holistique – de celle des non-Autochtones.

Pour que les groupes autochtones puissent s'engager dans la production de rapports et la collecte de leurs propres données, ils auront besoin de soutien et d'une capacité accrue. L'effort qu'il faudra pour trouver des données appropriées satisfaisant aux normes

statistiques de comparabilité, d'uniformité et de disponibilité risque de mettre en veilleuse les mesures concrètes de changement, particulièrement si les intérêts du gouvernement et ceux des Autochtones eux-mêmes ne sont pas équilibrés.

3. Représentation et relation fiduciaire

La question de la représentation demeure entière. Les Autochtones (Indiens inscrits et non inscrits, Inuits et Métis) ont des opinions différentes de la mesure dans laquelle les cinq organisations autochtones nationales les représentent et doivent leur rendre des comptes. Ni le gouvernement, ni les Autochtones n'ont jamais su clairement quels groupes sont les mieux placés pour participer aux discussions stratégiques de haut niveau.

Comme des élections fédérales ont été déclenchées immédiatement après la Table ronde Canada-Autochtones et immédiatement après la Réunion des premiers ministres, les sceptiques n'ont eu aucun mal à entrevoir des motifs politiques ou à se rappeler des déceptions antérieures⁽³³⁾. Les organisations autochtones nationales et d'autres encore avaient d'ailleurs fait pression pour que la RPM ait lieu avant que le gouvernement soit renversé en perdant un vote de confiance. Peu importait le résultat des élections, bien des gens craignaient que le gouvernement se rétracte et annule les engagements contractés durant le processus de négociation stratégique avec les Autochtones en 2004 et 2005.

Certains Autochtones désireux de régler leurs problèmes et en quête d'appuis pour leur autodétermination, particulièrement les membres des Premières nations, envisageaient avec méfiance toute tentative de déléguer les responsabilités fiduciaires fédérales à d'autres ordres de gouvernement. Pendant que le processus se déroulait, l'APN dénonçait les délais fixés pour les travaux des tables sectorielles, les disant trop courts et déclarant que les Premières nations étaient sous-représentées⁽³⁴⁾. Les Premières nations craignaient que les initiatives « d'autochtonisation » – autrement dit la tendance à voir « Indiens », « Premières nations » et « bandes » en termes de « collectivités » et d'« Autochtones » – minent leurs relations

(33) Parmi ces déceptions, mentionnons le fait que soient demeurés lettre morte : les promesses aux Autochtones formulées dans le Livre rouge produit par les Libéraux en 1993; les recommandations faites par la Commission royale sur les peuples autochtones en 1996; *Rassembler nos forces : Le plan d'action du Canada pour les questions autochtones* de 1997; la recommandation de 2000 du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones voulant qu'on crée un Bureau des relations avec les Autochtones; l'Initiative conjointe de développement stratégique des terres et des services de fiducie d'AINC et de l'APN, abandonnée en 2001.

(34) Novembre 2004, Bulletin de l'APN, communiqué du Chef national Phil Fontaine, « Update on the Canada-Aboriginal Peoples Roundtable Follow-up » (<http://www.afn.ca>).

historiques et juridiques avec la Couronne fédérale⁽³⁵⁾. Des chefs représentant les 11 régions visées par les « traités numérotés » (situées dans le Nord de l'Ontario, les Prairies et certaines parties de la Colombie-Britannique et les territoires) croyaient que l'APN n'avait peut-être pas suffisamment insisté sur les droits reconnus par les traités. Pour leur part, les Premières nations du Québec avaient boycotté la RPM, redoutant tout processus susceptible d'encourager une participation des autorités provinciales au détriment de la responsabilité fédérale⁽³⁶⁾. Enfin, les contestataires autochtones qui n'avaient pas participé à la RPM doutaient que l'argent promis finisse par leur parvenir.

Même si tous les participants autochtones souhaitaient prendre part au processus et voir des mesures prises concernant les droits autochtones et les droits reconnus par les traités, l'APN considérait que l'AFAC et le CPA n'étaient pas des gouvernements et par conséquent ne devaient pas avoir de place à la table. L'AFAC et le CPA avaient du mal à souscrire à l'approche « basée sur les distinctions », selon laquelle les questions relatives aux Indiens non inscrits, aux Autochtones urbains et aux femmes autochtones étaient qualifiées de « questions horizontales ».

C. Retombées du processus

Le processus de la Table ronde à Kelowna s'est étendu sur 18 mois en 2004 et 2005 et il a attiré l'attention du public sur la question du bien-être des Autochtones. Il se situe par conséquent à un autre tournant de l'histoire des relations entre le Canada et les Autochtones. Comme nous venons de le voir, ce processus a permis de clarifier d'importantes différences d'intérêts entre les sous-secteurs de la société autochtone. L'Accord de Kelowna exige à la fois les moyens et la volonté politique nécessaires pour concrétiser la vision qu'ont les Autochtones de leur place dans le pays. Pour ce qui est de combler l'écart socioéconomique entre les Canadiens autochtones et non autochtones, c'est une vision que, de toute évidence, les premiers ministres partagent⁽³⁷⁾.

(35) Phil Fontaine, Chef national de l'APN, à l'Assemblée spéciale de l'APN tenue du 7 au 9 décembre 2004, « Membership Issues Talk of the Town », *Windspeaker*, janvier 2005.

(36) Bill Curry, « Divisions Plague Assembly of First Nations: Dissident chiefs create tension on eve of key meeting with Prime Minister », *The Globe and Mail* [Toronto], 25 novembre 2005, p. A6; et CNW Group, « Rejection by the AFNQL of the initiative leading to the First Ministers' Meeting », 4 novembre 2005 (<http://www.globeinvestor.com>).

(37) *Premiers ministres et dirigeants autochtones nationaux – Renforcer les relations et combler l'écart* [Accord de Kelowna], compte rendu textuel de la séance publique et conférence de presse (2005).

L'Accord visait à établir une nouvelle relation entre les parties. À tout le moins, il a clairement décrit une destination qu'elles entendent atteindre d'ici dix ans. Il a défini une nouvelle approche, sans toutefois préciser comment faire pour arriver à cette destination. Cela étant dit, à condition d'avoir les ressources suffisantes et la persévérance nécessaire à tous les niveaux, on peut toujours tenter d'y arriver, voire réussir.

Pour assurer le suivi de l'Accord en 2006, toutes les parties devront prendre un grand nombre de mesures. Celles qui intéressent le plus les parlementaires fédéraux consisteraient notamment :

- à analyser les intentions et les engagements qui sous-tendent les accords conclus en 2004 et en 2005;
- à respecter les intentions et les engagements en matière de financement, peut-être en conformité avec la promesse de consacrer 5,085 milliards de dollars sur cinq ans qui figure dans le tableau des « Engagements financiers » (annexe A);
- à établir un budget suffisant immédiatement;
- à s'engager et à travailler à court et à long terme avec les Autochtones en vue de concrétiser les changements de l'ampleur convenue à la Réunion des premiers ministres à Kelowna.

ANNEXE A

**RÉUNION DES PREMIERS MINISTRES AVEC
LES DIRIGEANTS AUTOCHTONES NATIONAUX –
TABLEAU DES ENGAGEMENTS FINANCIERS**

ANNEXE A⁽¹⁾
RÉUNION DES PREMIERS MINISTRES AVEC LES DIRIGEANTS AUTOCHTONES NATIONAUX
TABLEAU DES ENGAGEMENTS FINANCIERS
(millions de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	Total
Éducation						
Maternelle à la 12 ^e année dans les réserves	25,0	141,0	227,0	296,0	361,0	1 050,0
Maternelle à la 12 ^e année hors des réserves	5,0	31,0	36,0	39,0	39,0	150,0
Enseignement postsecondaire	50,0	75,0	125,0	125,0	125,0	500,0
Enfants	15,0	17,0	20,0	24,0	24,0	100,0
Total partiel	95,0	264,0	408,0	484,0	549,0	1 800,0
Logement et infrastructure						
Dans les réserves (pour les logements commerciaux et assistés)	200,0	100,0	100,0	100,0	100,0	600,0
Hors des réserves	100,0	50,0	50,0	50,0	50,0	300,0
Partenariat pour le logement dans le Nord	100,0	50,0	50,0	50,0	50,0	300,0
Services d'eau et autres services d'infrastructure	100,0	75,0	75,0	75,0	75,0	400,0
Total partiel	500,0	275,0	275,0	275,0	275,0	1 600,0
Relations et responsabilisation						
Capacité stratégique des organisations autochtones	12,0	18,0	20,0	20,0	20,0	90,0
Indicateurs et responsabilisation	20,0	7,0	7,0	7,0	19,0	60,0
Engagement à l'égard des revendications territoriales et des droits à l'autonomie gouvernementale	7,5	7,5	5,0			20,0
Total partiel	39,5	32,5	32,0	27,0	39,0	170,0
Possibilités économiques						
LDCIPN	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	12,0
Initiatives-cadres de développement économique	37,6	37,6	37,6	37,6	37,6	188,0
Total partiel	40,0	40,0	40,0	40,0	40,0	200,0
Santé						
Stabilisation du système de santé des Premières nations et des Inuits	70,0	140,0	220,0	220,0	220,0	870,0
Promotion de la transformation/renforcement de la capacité	67,0	78,0	89,0	100,0	111,0	445,0
Total partiel	137,0	218,0	309,0	320,0	331,0	1 315,0
Total	811,5	829,5	1 064,0	1 146,0	1 234,0	5 085,0

(1) Réunion des premiers ministres avec les dirigeants autochtones nationaux, Engagements financiers (<http://lpintrabp.parl.gc.ca/lopimages2/bibparlcat/7000/Ba391003.pdf>).

ANNEXE B

TABLEAU SOMMAIRE DES RÉSULTATS DE L'ACCORD DE KELOWNA

ANNEXE B

TABLEAU SOMMAIRE DES RÉSULTATS DE L'ACCORD DE KELOWNA

Réunion des premiers ministres avec les dirigeants autochtones nationaux, 24-25 novembre 2005

Premiers ministres des dirigeants autochtones nationaux – Renforcer les relations et combler l'écart et financement

Plan décennal avec objectifs quinquennaux

SECTEUR	APPROCHES Générale et basées sur les distinctions	ENGAGEMENT Réunions et institutions	OBJECTIFS quinquennaux	FINANCEMENT quinquennal	OBJECTIFS décennaux
Relations et responsabilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre conjointe des processus régionaux pour les Premières nations, les Inuits et les Métis (y compris les réserves, le règlement des revendications territoriales, les régions rurales et urbaines, les régions du Nord et de l'Arctique, les femmes), par les ministres des secteurs et les ministres responsables des Affaires autochtones avec la participation des organisations des Premières nations, des Inuits et des Métis • Métis – Facilitation de la reconnaissance et de la recherche de systèmes de vérification de l'identification 	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion annuelle de deux jours entre les ministres des Affaires autochtones et les dirigeants autochtones nationaux • Forums annuels pour les Premières nations, les Inuits et les Métis (dirigeants autochtones nationaux + Canada + provinces et territoires) • RPM « dans deux ou trois ans », c.-à-d. vers le début de 2008 (premiers ministres + dirigeants autochtones nationaux) 	Non précisés	<p style="text-align: center;">170 millions de dollars</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour accroître la capacité des organisations de travailler avec les gouvernements • Pour les indicateurs et la responsabilisation • Pour l'autonomie gouvernementale et le règlement des revendications territoriales 	
Éducation	<ul style="list-style-type: none"> • Le Canada est disposé à conclure des ententes avec les provinces, les territoires et les organisations autochtones à l'appui des initiatives d'instruction publique visant à améliorer les résultats pour les apprenants autochtones 	<ul style="list-style-type: none"> • Inuits – d'ici à nov. 2006 – étudier la possibilité de créer un Centre national inuit des ressources et de la recherche en éducation 	<ul style="list-style-type: none"> • 22 000 diplômés du secondaire de plus • 14 800 diplômés d'études postsecondaires de plus 	1,8 million de dollars	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de diplômés du secondaire égal à celui des autres Canadiens

SECTEUR	APPROCHES Générale et basées sur les distinctions	ENGAGEMENT Réunions et institutions	OBJECTIFS quinquennaux	FINANCEMENT quinquennal	OBJECTIFS décennaux
Éducation (suite)	<ul style="list-style-type: none"> • Premières nations – Application de la compétence et du contrôle sur l’instruction dans les réserves (ou dans le territoire des Premières nations qui s’autogouvernent) • Premières nations – Amélioration du soutien pour les apprenants des Premières nations passant des écoles des Premières nations aux systèmes d’instruction publique 	<ul style="list-style-type: none"> • Métis – d’ici à nov. 2006 – étudier la possibilité de créer un Centre d’excellence de la Nation métisse en éducation et en innovation • Métis – Améliorer les institutions d’enseignement existantes et envisager la création de nouvelles institutions 			<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de 50 p. 100 du taux d’obtention de diplômes postsecondaires
Santé	<p><i>Plan directeur de la santé des Autochtones, en évolution en novembre 2005 (document précisant les principes, les approches et trois cadres distincts, pour les Premières nations, les Inuits et les Métis)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer le maintien des travaux en collaboration dans le domaine • Mesurer les progrès réalisés pour combler l’écart • Renforcer la capacité d’évaluation des progrès et raffiner les indicateurs de la santé 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire de 20 p. 100 la mortalité infantile, le nombre de suicides chez les jeunes et les cas de diabète chez les enfants 	1,3 milliard de dollars	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire de 50 p. 100 de la mortalité infantile, le nombre de suicides chez les jeunes et les cas de diabète chez les enfants • Doubler l’effectif des professionnels de la santé
Logement et infrastructure	<ul style="list-style-type: none"> • Solutions de logement des Autochtones eux-mêmes • Examen par les parties de leurs politiques et règlements respectifs, afin de cerner tous les obstacles 	<ul style="list-style-type: none"> • Inuits – Le Canada doit conclure un partenariat avec les organisations inuites et les provinces et territoires concernés afin de créer un Institut du logement inuit 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire de 40 p. 100 la pénurie de logements dans les réserves • Réduire de 50 p. 100 l’écart de l’accès au logement hors des réserves 	1,6 milliard de dollars	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire de 80 p. 100 la pénurie de logements dans les réserves • Réduire l’écart de l’accès au logement hors des réserves

SECTEUR	APPROCHES Générale et basées sur les distinctions	ENGAGEMENT Réunions et institutions	OBJECTIFS quinquennaux	FINANCEMENT quinquennal	OBJECTIFS décennaux
Logement et infrastructure (suite)	<ul style="list-style-type: none"> • Le Canada disposé à investir dans le logement hors réserve dans les cas où des ententes tripartites innovatrices sur le logement ont été conclues à l'échelle régionale • Premières nations – contrôle dans les réserves, nouveaux arrangements institutionnels, financement, propriété matrimoniale, logement basé sur le marché et logement social; le Canada accélère ses activités pour assurer l'approvisionnement en eau potable et pour collaborer avec les Premières nations, les provinces et les territoires concernés concernant les indicateurs • Inuits – Investissements pluriannuels dans le logement pour créer des initiatives de développement économique • Métis – Amélioration de la fourniture et du contrôle par les Métis de logements abordables et de logements sociaux; le Canada et gouvernements provinciaux et territoriaux concernés s'efforcent de répondre aux besoins en logements grâce à des investissements et des mesures d'entretien 	<ul style="list-style-type: none"> • Métis – D'ici à nov. 2006, collaboration entre le Canada et les représentants des Métis ainsi que des provinces et territoires concernés pour créer un Institut du logement de la Nation métisse avec une approche régionale 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire de 35 p. 100 l'écart de l'accès au logement dans le Nord 		<ul style="list-style-type: none"> • Réduire de 70 p. 100 l'écart de l'accès au logement dans le Nord

SECTEUR	APPROCHES Générale et basées sur les distinctions	ENGAGEMENT Réunions et institutions	OBJECTIFS quinquennaux	FINANCEMENT quinquennal	OBJECTIFS décennaux
Possibilités économiques	<ul style="list-style-type: none"> • Instaurer des processus régionaux basés sur les distinctions avec participation de tous les Autochtones, du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que du secteur privé afin de définir des stratégies de maximisation des possibilités économiques. • Avec l'appui du Canada, établir des cadres stratégiques régionaux pour faciliter la découverte de possibilités et la conclusion de partenariats 	<ul style="list-style-type: none"> • Signaler aux premiers ministres les initiatives liées au cadre de développement économique grâce à des processus multilatéraux • Accélérer la mise en place du régime de réglementation découlant de la <i>Loi sur le développement commercial et industriel des premières nations</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître les niveaux d'emploi de 30 p. 100 • Réduire de moitié l'écart médian du revenu d'emploi 	200 millions de dollars	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître de 50 p. 100 les niveaux d'emploi • Assurer l'accès aux services à large bande dans 250 localités de plus
TOTAL	ENGAGEMENTS FINANCIERS annoncés à la RPM avec les dirigeants autochtones nationaux			5,1 milliards de dollars	Niveau de vie égal

ANNEXE C

ANNONCES CONNEXES EN NOVEMBRE 2005

ANNEXE C

ANNONCES CONNEXES EN NOVEMBRE 2005

23 novembre 2005

- Le gouvernement fédéral annonce qu'il va consacrer environ deux milliards de dollars au dédommagement des anciens des pensionnats d'enseignement pour les Indiens⁽¹⁾.
- Publication du *Rendement du Canada* par le Conseil du Trésor⁽²⁾. Ce rapport contient des statistiques sur les dépenses fédérales consacrées aux plus de 360 programmes et services fédéraux à l'intention des Autochtones⁽³⁾.

25 novembre 2005

- Les Premières nations de la Colombie-Britannique⁽⁴⁾, la Colombie-Britannique⁽⁵⁾ et le gouvernement fédéral signent un *Accord de transformation pour le changement* (Transformative Change Accord)⁽⁶⁾.

28 novembre 2005

- Affaires indiennes et du Nord Canada et l'Assemblée des Premières Nations annoncent un *Plan de mise en œuvre des Premières nations*⁽⁷⁾ bilatéral afin de confirmer les mesures prévues par la RPM pour les Premières nations⁽⁸⁾.

(1) Résolution des questions des pensionnats indiens Canada (http://www.irsr-rqpi.gc.ca/francais/nouvelles_23_11_05.html).

(2) *Le rendement du Canada 2005* (http://www.tbs-sct.gc.ca/report/govrev/05/cp-rc09_f.asp#_Toc119296592).

(3) Secrétariat du Conseil du Trésor, *Programmes et dépenses pour les affaires autochtones* (<http://www.tbs-sct.gc.ca/aaps-aapd/intro.aspx?Language=EN>).

(4) Le First Nations Leadership Council est composé des dirigeants politiques du First Nations Summit, de l'Union of B.C. Indian Chiefs et de la B.C. Assembly of First Nations.

(5) Premier ministre de la Colombie-Britannique, *Premier's Statement on the New Relationship with Aboriginal People*, 4 mai 2006 (http://www.gov.bc.ca/arr/popt/the_new_relationship.htm).

(6) *Accord de transformation pour le changement* (Premières nations de la Colombie-Britannique, Colombie-Britannique et gouvernement du Canada), 25 novembre 2005 (http://www.gov.bc.ca/arr/down/transformative_change_accord.pdf).

(7) Affaires indiennes et du Nord Canada et Assemblée des Premières Nations, *Plan de mise en œuvre des Premières nations*, 28 novembre 2005 (<http://www.afn.ca/cmslib/general/FirstNationsPlan.pdf>).

(8) Affaires indiennes et du Nord Canada, *L'Assemblée des premières Nations et le gouvernement du Canada s'entendent sur la réalisation des engagements pris à la RPM en donnant leur aval à un plan de mise en œuvre pour les Premières nations*, communiqué, 28 novembre 2005 (http://www.ainc-inac.gc.ca/nr/prs/s-d2005/2-02749_f.html). Voir aussi *Plan de mise en œuvre des Première nations*, fiche d'information, 2 décembre 2005 (http://www.ainc-inac.gc.ca/nr/prs/s-d2005/02749bk_f.html).